

II. LES AGENTS QUI RESTENT GERES PAR LES MINISTERES ECONOMIQUE ET FINANCIER EN POSTE DANS D'AUTRES ADMINISTRATIONS, DIRECTIONS INTERMINISTERIELLES OU ORGANISMES (établissements publics, autorités indépendantes, groupements d'intérêts publics, associations,...).

1. Agents des ministères économique et financier mis à disposition d'entités extérieures aux MEF c'est-à-dire les mises à disposition "sortantes"	non	non	oui						
2. Agents en poste au MEEDDM (ex Dire et Darqsi/Dgemp)(administration centrale ou DREAL) (Convention de délégation de gestion jusqu'au 31 décembre 2010)	Oui pour les restaurants financiers non pour les autres restaurants	oui	non sauf les mini colos						
3. Agents en poste en DDPP ou DDPCS ¹ et agents en poste en DIRECCTE ²	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
4. Agents en poste au Secrétariat Général pour les Affaires Européennes (SGAE)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
5. Agents des MEF détachés auprès d'autres organismes (sauf exceptions cf. tableaux III)	non	non	non	non	non	non	non	non	non

¹ Agents des ex UDCCRF affectés en directions départementales de la protection des populations ou directions départementales de la protection des populations et de la cohésion sociale.

² Agents des ex DRCCRF, des délégations régionales au tourisme, des délégations régionales au commerce extérieur et des délégations régionales au commerce et à l'artisanat.